



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7571^e séance

Mardi 8 décembre 2015, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Power	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M ^{me} Sapag Muñoz de la Peña
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. González de Linares Palou
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wislon
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité prend note du rapport du Secrétaire général (S/2015/866) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et se félicite de l'exposé que l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel, M^{me} Hiroute Guebre Sellassie, lui a présenté le 25 novembre 2015. Il engage les organismes des Nations Unies et leurs partenaires à continuer de faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée, notamment en aidant le Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel) à surmonter les difficultés politiques et les problèmes de sécurité qui compromettent la stabilité et le développement de la région. Le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à s'attaquer à ces obstacles, qui sont étroitement liés aux problèmes humanitaires et développementaux et aux effets des changements climatiques et écologiques. Il réaffirme l'importance de la prise en main de la Stratégie aux niveaux national et régional et se félicite de ce que les pays de la région jouent de plus en plus un rôle de premier plan. Il salue, à cet égard, la création du G-5 Sahel, qui vise à renforcer la participation active aux initiatives de lutte contre les menaces pesant sur la paix, la sécurité et le développement dans la région.

Le Conseil engage le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel à continuer de coopérer étroitement avec le Groupe de cinq pays du Sahel, ainsi qu'avec d'autres pays de la région et des acteurs régionaux et internationaux tels que l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour combattre les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et le développement au Sahel, y compris leurs causes

profondes. Il invite toutes les parties prenantes, dont l'UA et la CEDEAO, à resserrer leur coopération, les prie de collaborer avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le secrétariat du Groupe de cinq pays du Sahel et ces cinq pays, et demande de nouveau que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel soit mise en œuvre rapidement et efficacement.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par le fait que la Libye demeure un refuge sûr pour les groupes terroristes qui opèrent dans la région du Sahel et par la menace que font peser sur la stabilité de la Libye et de la région la large disponibilité d'armes et de munitions non sécurisées et leur prolifération, notamment leur transfert à des groupes terroristes et extrémistes violents. Dans ces conditions, il invite la communauté internationale à appuyer la Libye et ses pays voisins du Sahel, notamment en leur fournissant l'aide dont ils ont besoin sur le plan de la sécurité et du renforcement des capacités pour lutter contre les personnes et groupes terroristes liés à Al-Qaïda. Le Conseil engage toutes les parties prenantes libyennes à signer l'Accord politique et à s'employer à former rapidement un Gouvernement d'entente nationale.

Le Conseil demande instamment aux États Membres des régions du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb de coordonner leur action de prévention des menaces graves que les groupes terroristes font peser sur la sécurité internationale et régionale en traversant les frontières et en cherchant refuge dans la région du Sahel, de renforcer la coopération et la coordination en vue d'élaborer des stratégies globales, inclusives et efficaces propres à combattre les activités des groupes terroristes de manière complète et intégrée, et d'empêcher la multiplication de ces groupes, ainsi que de limiter la prolifération de toutes armes et la criminalité transnationale organisée. Il salue les efforts faits par l'Union africaine, la CEDEAO et les États Membres du Sahel pour renforcer la sécurité aux frontières et la coopération régionale, notamment dans le cadre du G-5 Sahel et du Processus de Nouakchott, relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, le mécanisme de

coopération en matière de sécurité le plus inclusif de la région. Le Conseil note que le G-5 Sahel a mis en place un mécanisme visant à renforcer la coopération en matière de sécurité régionale dans le cadre duquel seront menées des opérations militaires conjointes transfrontières, notamment avec l'appui des forces françaises.

Le Conseil réaffirme que les États Membres sont tenus de s'assurer que toutes les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme sont conformes aux obligations mises à leur charge par le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire. Il rappelle que les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent être amenés à répondre de leurs actes devant la justice.

Le Conseil demande que des fonds soient alloués aux programmes humanitaires exécutés dans la région du Sahel, dont les ressources continuent d'être insuffisantes, ce qui empêche de répondre aux besoins en temps voulu. Il se déclare préoccupé par l'ampleur croissante de la crise humanitaire causée par les activités du groupe terroriste Boko Haram, qui a fait 2,5 millions de déplacés, dont 1,4 million d'enfants selon les estimations, et 200 000 réfugiés au Cameroun, au Niger et au Tchad. Il salue l'aide fournie aux réfugiés par les Gouvernements de ces pays, avec la participation des acteurs humanitaires et des entités compétentes des Nations Unies, et invite la communauté internationale à fournir son appui.

Le Conseil salue les efforts actifs et courageux déployés par l'Union africaine, la CEDEAO, les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad et le Bénin pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région du Sahel et rend hommage, en particulier, aux soldats qui ont combattu au Mali et lutté contre Boko Haram. Il constate que la création de la Force multinationale mixte a permis de combattre ce groupe terroriste de plus en plus efficacement. Le Conseil invite à nouveau la communauté internationale et les donateurs à appuyer la Force multinationale mixte. Il demande une nouvelle fois aux États Membres de contribuer généreusement au Fonds d'affection spéciale de l'Union africaine et prie le Secrétaire général de continuer à faire tout son possible

pour mobiliser la communauté internationale et les donateurs afin qu'ils concourent à cet effort. En outre, il engage l'Union africaine à créer ledit Fonds dans les plus brefs délais.

Le Conseil rappelle l'importance que revêtent la coordination et l'application effective des initiatives et stratégies concernant le Sahel et, à cet égard, félicite le Mali, qui a assuré la présidence de la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel ces dernières années. Il engage le Tchad, qui occupe à son tour cette charge, à redoubler d'efforts pour améliorer la coordination entre les partenaires, notamment par le partage régulier d'informations et le renforcement de la coopération opérationnelle entre eux.

Le Conseil invite la communauté internationale et les donateurs à s'acquitter de tous les engagements qu'ils ont pris en vue de stimuler la croissance économique, réduire la pauvreté et appuyer les réformes de la gouvernance, par la mise en œuvre de projets à l'appui du maintien de la paix et de la sécurité dans la région du Sahel, et il engage toutes les entités compétentes du système des Nations Unies à s'attacher avant tout à proposer et à financer de tels projets, en consultation avec le Bureau de l'Envoyé spécial, les États Membres de la région du Sahel, y compris le Groupe de cinq pays du Sahel, et les organisations régionales compétentes.

Le Conseil invite les États Membres de la région du Sahel à s'employer, avec l'appui de la communauté internationale, à mettre en place des programmes donnant aux jeunes la possibilité de participer à des activités productives, l'objectif étant d'enrayer la dynamique qui pousse ceux-ci à se radicaliser et à rejoindre les rangs des groupes terroristes. En outre, il engage le Bureau de l'Envoyé spécial à se consacrer en priorité à appuyer les mesures destinées à créer des emplois pour les jeunes et les femmes. Le Conseil appuie sans réserve les États de la région qui sont touchés par le trafic de migrants et la traite des êtres humains, souligne la nécessité de mieux coordonner les mesures prises pour lutter contre ces fléaux, communs à plusieurs pays, et d'adopter une véritable solution multidimensionnelle, et insiste sur le fait que, pour combattre les deux problèmes de front, il faut adopter une démarche

coordonnée et multidimensionnelle faisant intervenir les États d'origine, les États de transit et les États de destination.

Le Conseil prend note de la tenue du Forum des femmes du Sahel, organisé à N'Djamena (Tchad) les 22 et 23 juillet 2015 dans l'objectif de renforcer le rôle des femmes au Sahel, et engage les États Membres de la région à faire en sorte que celles-ci participent plus activement aux prises de décision. Il prend note également de la tenue dans la même ville, les 19 et 20 novembre 2015, d'une réunion ministérielle du G-5 Sahel et de ses partenaires et du sommet ordinaire du G-5 Sahel, respectivement.

Conscient du fait que la paix, la sécurité, la bonne gouvernance et le développement sont indissociables, le Conseil engage les institutions financières régionales et internationales à fournir une aide financière substantielle aux pays de la région afin de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté. Il se félicite que l'Organisation des Nations Unies prévoie de créer un fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour le Sahel afin de mettre en commun les contributions versées par les pays donateurs et le secteur privé à l'appui des efforts déployés par la région. Il note que l'Envoyée spéciale s'emploie activement à mobiliser des ressources et continue de dialoguer avec les organisations et les pays potentiellement donateurs en vue d'accélérer l'exécution, en concertation avec les États Membres de la région du Sahel, y compris le G-5 Sahel, de certains projets régionaux.

Le Conseil prend note de l'adoption, par les pays du G-5 Sahel, de la déclaration relative à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent au Sahel. Il demande à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et aux entités qui la composent, ainsi qu'à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, d'appuyer les efforts déployés par les pays du Sahel pour lutter contre le terrorisme et remédier à toute situation propice à la propagation de l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme. Il prie l'Équipe spéciale d'étudier les possibilités d'étendre l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste à tous les pays du G-5 Sahel et rappelle que le Comité 1540, qui

est l'un de ses organes subsidiaires, continue de s'employer à fournir aux États, y compris ceux du Sahel, l'assistance dont ils ont besoin pour respecter les obligations mises à leur charge par la résolution 1540 (2004). Le Conseil demande à l'Organisation des Nations Unies d'accélérer les efforts déployés en vue d'aider le G-5 Sahel à exécuter le projet phare de l'Union africaine intitulé « Faire taire les armes », conformément à la déclaration de son président datée du 16 décembre 2014 (S/PRST/2014/27).

Le Conseil engage vivement le Secrétaire général, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, le Président du Groupe de la Banque mondiale, le Président de la Banque africaine de développement et le Commissaire de l'Union européenne en charge du développement à effectuer une autre visite de haut niveau dans la région du Sahel dans les plus brefs délais afin d'évaluer comment la vision définie durant la visite de novembre 2013 a été traduite dans les faits et d'amener la communauté internationale à prêter davantage attention à la région et à s'y engager plus avant.

Le Conseil note avec satisfaction la série de consultations que l'Organisation des Nations Unies, le G-5 Sahel et son secrétariat permanent ont tenues entre eux, contribuant à faire converger la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le programme prioritaire d'investissement du G-5 Sahel, et débouchant sur une feuille de route visant à consolider la coopération entre les deux entités. Il invite le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel à poursuivre la collaboration avec les coordonnateurs nationaux nommés par le G-5 Sahel et prie le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à tenir au moins une réunion trimestrielle avec les représentants permanents des pays du G-5 Sahel à New York, afin de partager l'information et de suivre la mise en œuvre de la Stratégie intégrée. Il engage l'Envoyée spéciale à continuer de rencontrer les hauts responsables des États Membres du G-5 Sahel, notamment à Dakar (Sénégal) et à New York afin d'examiner l'évolution de la situation dans la région, les activités menées par son Bureau, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée et les priorités des États Membres du G-5 Sahel.

Le Conseil attend avec intérêt les recommandations que le Secrétaire général formulera à l'issue de son examen stratégique du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, prévu pour décembre 2015, et demande que des propositions soient formulées concernant le transfert du Bureau dans une autre ville, en concertation avec les États Membres de la région du Sahel, y compris le G-5 Sahel et les acteurs régionaux et internationaux compétents, sachant qu'il importe d'ancrer pleinement et directement la mise en œuvre de la Stratégie intégrée dans la région, notamment les cinq pays prioritaires, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, et de créer le plus de synergies possibles avec les entités compétentes du système des Nations Unies.

Le Conseil prie le Secrétaire général de l'informer des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en lui présentant des exposés oraux selon que de besoin et en lui soumettant un rapport et un compte rendu d'ici le 31 octobre 2016. Il le prie également de faire figurer dans son rapport des informations détaillées sur les fonds versés en vue de stimuler la croissance et d'éliminer

la pauvreté au moyen de projets destinés à promouvoir la paix et la sécurité dans la région du Sahel dont il est fait état au paragraphe 26 de son rapport du 24 juillet 2014 (S/2014/542), ainsi que des recommandations sur les moyens de renforcer les moyens dont disposent les États Membres du Sahel pour lutter contre les principales causes de l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme. Le Conseil engage l'Envoyée spéciale à poursuivre ses efforts et à continuer d'user de ses bons offices en vue de resserrer la coopération régionale et interrégionale et de renforcer l'assistance internationale coordonnée fournie aux pays de la région du Sahel, en étroite liaison avec les Représentants spéciaux du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique centrale. Dans ce contexte, il souhaite que, dans ses rapports périodiques sur la situation en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le Secrétaire général fasse le point sur les faits nouveaux survenus dans la région du Sahel. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document officiel du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/24.

La séance est levée à 10 h 20.